

Certification de circuits vélo par l'Asbl Access-i

La philosophie d'Access-i

Un circuit vélo accessible permet à un cycliste à besoins spécifiques d'utiliser un vélo adapté sur un circuit, sans devoir mettre un pied à terre du début à la fin.

Le niveau d'accessibilité est évalué selon trois niveaux : **La sécurité, le confort et le plaisir.**

Pour ce faire, les auditeurs agréés par Access-i ont analysé les critères techniques suivants (liste non-exhaustive):

Pour les personnes en fauteuil roulant :

1. Aménagements
 - a. Existence d'un parking permettant le débarquement du vélo ;
 - b. La qualité du revêtement de sol sur l'ensemble du circuit à partir du parking ;
 - c. La largeur des cheminements en libre circulation, la largeur entre les potelets, les axes de braquage.
2. Sécurité et communication
 - a. L'existence d'une signalétique indiquant l'entrée du parcours ;
 - b. L'existence de mesures de sécurité (signalétique, aménagement des traversées, sécurisation des abords ...).

Pour les personnes marchant difficilement :

1. Aménagements
 - a. Existence d'un parking permettant le débarquement du vélo ;
 - b. La qualité du revêtement de sol sur l'ensemble du circuit à partir du parking ;
 - c. La largeur des cheminements en libre circulation.
2. Sécurité et communication
 - a. L'existence d'une signalétique indiquant l'entrée du parcours ;
 - b. L'existence de mesures de sécurité (signalétique, aménagement des traversées, sécurisation des abords ...).

Pour les personnes sourdes, malentendantes, aveugles, malvoyantes et avec des difficultés de compréhension :

1. Aménagements
 - a. La qualité du revêtement de sol sur l'ensemble du circuit à partir du parking ;
 - b. La largeur des cheminements en libre circulation.
2. Sécurité et communication

- a. L'existence d'une signalétique indiquant l'entrée du parcours ;
- b. L'existence de mesures de sécurité (signalétique, aménagement des traversées, sécurisation des abords ...).

Les services annexes tels que les toilettes, les zones de repos, les zones de pique-nique ont été également reprises dans l'analyse du circuit.

Lorsque la couleur **verte** est attribuée à un circuit, la personne à besoins spécifiques est en mesure d'effectuer le parcours seule, en toute autonomie.

Lorsque la couleur **orange** est attribuée à un circuit, l'un ou l'autre des critères d'accessibilité ne sont pas rencontrés. L'aspect sécurité n'est pas suffisant ou la pratique de ce circuit nécessite l'usage d'une assistance (changement répété de vitesse ou assistance électrique), force musculaire supplémentaire ou aide humaine.

Lorsque la couleur **blanche** est attribuée à un circuit, les critères d'accessibilité ou de sécurité ne sont pas suffisamment rencontrés selon Access-i. Cependant, après avoir pris connaissance des points forts, des points faibles du circuit ainsi que de la fiche descriptive jointe, la personne en situation de handicap a le libre choix d'effectuer ou pas le circuit en toute connaissance de cause.

WWW.ACCESS-I.BE

Le lieu est-il accessible ?



La couleur indique le niveau d'accessibilité :

-  Lieu accessible : Je peux venir seul.
-  Difficultés sur place : Je dois venir accompagné.
-  Niveau d'accessibilité détaillé sur la fiche -> www.access-i.be

Le pictogramme indique le type de handicap:



chaise
roulante



marchant
difficilement



aveugle



malvoyant



sourd



malentendant



difficultés de
compréhension